

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/28eaa15c-43ad-4496-aa1a-9ed1bb7751cf](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/28eaa15c-43ad-4496-aa1a-9ed1bb7751cf)

ns générales

aux, Etienne

émoire : TEYSSIE BERNARD

iversité Panthéon-Assas - Master Droit et Pratique des Relations de Travail

on : 01-01-2012

: Délibérer est le fait de plusieurs, agir est le fait d'un seul ». - Étape de toute argumentation, la délibération induit une « pesée dans men collectif d'une question, l'échange d'idées et d'opinions sur celle-ci avant de prendre parti. Ce choix peut donner lieu à un bératif dans l'hypothèse où un seul a le pouvoir de décision. En revanche, lorsque les intéressés sont placés sur un pied d'égalité o nnaire ressent la nécessité de recueillir leur assentiment, cette réflexion emporte l'existence d'un dialogue. Dans le cadre de celui-ci, te son point de vue à celui d'autrui afin de forger sa propre opinion. La délibération est essentielle au débat public dans une 'est donc pas étonnant de la retrouver sous diverses formes dans les relations de travail en France.

is : Négociation, Entreprise

ns techniques

tion

nent PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-2092

urce : Ressource documentaire
